

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU BAS-RHIN

COMMUNAUTE DE COMMUNES
DU PAYS DE WISSEMBOURG

**Extrait du procès-verbal
des délibérations du
Conseil de Communauté**

Séance du : 26 octobre 2015

Lieu de la séance : foyer communal à CLIMBACH

Date de la convocation : 13 octobre 2015

Membres présents :

MM. STRAPPAZON Serge, BALL Christophe, Mme. KOCHERT Stéphanie, KOEPF Pierre, WERLY Georges, Mme. HEIBY Sylvie, FREY Richard, ARNOLD Robert, RICHERT René, Mme. PHILIPPS Astride, Mme. CONUECAR Brigitte, Mme. SCHMITT Chantal, Mme. TETE Catherine, ROHMER François, BURGER Georges, GLIECH Christian, Mme. FEYEREISEN-HAINE Evelyne, HUCK Jean-Claude, Mme. MATTER Isabelle, KOCHERT Jacky, Mme. SCHWEINBERG Nadine, FISCHER Etienne, KELLER Martial, Mme. WENNER Sylvie, TYBURN Jean-Max, Mme. DAMBACHER Sandra et PFEFFER Jean-Louis.

Absents excusés :

MM. WAHL Bertrand, SCHNEIDER Joseph, LOM Michel et KASTNER Daniel.
Mme. HAAS Sylvie.
Mme. WENDLING Anne-Marie qui a donné procuration à Mme. MATTER Isabelle.

Le quorum est atteint pour délibérer

-o-o-

6. MODIFICATION DES STATUTS

LE CONSEIL

**après avoir entendu l'exposé du Président
DECIDE à l'unanimité**

- De modifier les statuts comme suit :

Article 4 – Objet et compétences

Compétences optionnelles

4.8. Actions sociales d'intérêt communautaire

Etude, création, aménagement, gestion et entretien des équipements multi-sports installés par la Communauté de Communes

Suppression de cette compétence

Envoyé en préfecture le 02/11/2015

Reçu en préfecture le 02/11/2015

Affiché le

ID : 067-246700926-20151026-C_OCT_2015_51-DE

Autres compétences

Soutien à l'ABRAPA pour favoriser le portage de repas pour personnes âgées (par exemple : l'acquisition de camionnettes frigorifiques, le conventionnement avec d'autres communautés de communes ou le subventionnement). Soutien ponctuel à certaines associations ou institutions s'occupant de personnes âgées.

Sera modifié comme suit :

Soutien au service de portage de repas pour les personnes retraitées ou invalides habitant sur le territoire. Soutien ponctuel à certaines associations ou institutions s'occupant de personnes âgées.

Pour extrait conforme :
Wissembourg, le 27 octobre 2015

Le Président

S. STRAPPAZON



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU BAS-RHIN

COMMUNAUTE DE COMMUNES
DU PAYS DE WISSEMBOURG

**Extrait du procès-verbal
des délibérations du
Conseil de Communauté**

Séance du : 26 octobre 2015

Lieu de la séance : foyer communal à CLIMBACH

Date de la convocation : 13 octobre 2015

Membres présents :

MM. STRAPPAZON Serge, BALL Christophe, Mme. KOCHERT Stéphanie, KOEPF Pierre, WERLY Georges, Mme. HEIBY Sylvie, FREY Richard, ARNOLD Robert, RICHERT René, Mme. PHILIPPS Astride, Mme. CONUECAR Brigitte, Mme. SCHMITT Chantal, Mme. TETE Catherine, ROHMER François, BURGER Georges, GLIECH Christian, Mme. FEYEREISEN-HAINE Evelyne, HUCK Jean-Claude, Mme. MATTER Isabelle, KOCHERT Jacky, Mme. SCHWEINBERG Nadine, FISCHER Etienne, KELLER Martial, Mme. WENNER Sylvie, TYBURN Jean-Max, Mme. DAMBACHER Sandra et PFEFFER Jean-Louis.

Absents excusés :

MM. WAHL Bertrand, SCHNEIDER Joseph, LOM Michel et KASTNER Daniel.
Mme. HAAS Sylvie.
Mme. WENDLING Anne-Marie qui a donné procuration à Mme. MATTER Isabelle.

Le quorum est atteint pour délibérer

-O-O-

6. MODIFICATION DES STATUTS :

Suite au retrait de la compétence : « *Etude, création, aménagement, gestion et entretien des équipements multi-sports* » et en référence à l'article L5211-25-1 les biens immeubles mis à disposition de l'EPCI pour la réalisation d'une opération (terrains) reviennent automatiquement à la commune concernée.

A cet effet, il y a lieu de sortir ces biens de l'inventaire de la Communauté de Communes. Quant aux communes elles devront les intégrer dans leur inventaire conformément aux valeurs vénales selon tableau ci-joint.

LE CONSEIL

**après avoir entendu l'exposé du Président
DECIDE à l'unanimité**

- D'autoriser à sortir ces biens de notre inventaire.
- D'autoriser le Président à signer tous documents y afférents

Pour extrait conforme :
Wissembourg, le 27 octobre 2015
Le Président
S. STRAPPAZON



VALEUR DES CITY STADE AU 31.12.2015

Désignation - City stade de	N° d'inventaire	Valeur d'origine	Amortissement	Valeur Nette Comptable (VNC) au 31.12.2015
ALTENSTADT	2009-007, 2010-001, 2011-005 et 2012-005	88 157,10 €	29 932,91 €	58 224,19 €
BIRLENBACH	2009-007, 2010-001, 2011-005 et 2012-005	84 641,22 €	28 739,13 €	55 902,09 €
CLEEBOURG	2009-007, 2010-001, 2011-005 et 2012-005	103 761,46 €	35 231,23 €	68 530,23 €
CLIMBACH	2009-007, 2010-001, 2011-005 et 2012-005	94 274,14 €	32 009,89 €	62 264,25 €
DRACHENBRONN	2009-007, 2010-001, 2011-005 et 2012-005	91 583,10 €	31 096,17 €	60 486,93 €
HUNSPACH	2009-007, 2010-001, 2011-005 et 2012-005	78 398,07 €	26 619,33 €	51 778,74 €
INGOLSHEIM	2009-007, 2010-001, 2011-005 et 2012-005	89 718,10 €	30 462,93 €	59 255,17 €
OBERHOFFEN LES WISSEMBOURG	2014-003	108 142,05 €	7 209,00 €	100 933,05 €
RIEDELSELTZ	2009-007, 2010-001, 2011-005 et 2012-005	82 009,17 €	27 845,44 €	54 163,73 €
ROTT	2009-007, 2010-001, 2011-005 et 2012-005	89 547,00 €	30 404,84 €	59 142,16 €
SCHLEITHAL	2009-007, 2010-001, 2011-005 et 2012-005	75 804,85 €	25 738,82 €	50 066,03 €
SEEBACH	2009-007, 2010-001, 2011-005 et 2012-005	99 676,00 €	33 844,04 €	65 831,96 €
STEINSELTZ	2009-007, 2010-001, 2011-005 et 2012-005	85 837,39 €	29 145,27 €	56 692,12 €
TOTAL		1 171 549,65 €	368 279,00 €	803 270,65 €

Envoyé en préfecture le 02/11/2015

Reçu en préfecture le 02/11/2015

Affiché le

Reçu en préfecture

ID : 067-246700926-20151026-C_OCT_2015_52-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU BAS-RHIN

COMMUNAUTE DE COMMUNES
DU PAYS DE WISSEMBOURG

**Extrait du procès-verbal
des délibérations du
Conseil de Communauté**

Séance du : 26 octobre 2015

Lieu de la séance : foyer communal à CLIMBACH

Date de la convocation : 13 octobre 2015

Membres présents :

MM. STRAPPAZON Serge, BALL Christophe, Mme. KOCHERT Stéphanie, KOEPF Pierre, WERLY Georges, Mme. HEIBY Sylvie, FREY Richard, ARNOLD Robert, RICHERT René, Mme. PHILIPPS Astride, Mme. CONUECAR Brigitte, Mme. SCHMITT Chantal, Mme. TETE Catherine, ROHMER François, BURGER Georges, GLIECH Christian, Mme. FEYEREISEN-HAINE Evelyne, HUCK Jean-Claude, Mme. MATTER Isabelle, KOCHERT Jacky, Mme. SCHWEINBERG Nadine, FISCHER Etienne, KELLER Martial, Mme. WENNER Sylvie, TYBURN Jean-Max, Mme. DAMBACHER Sandra et PFEFFER Jean-Louis.

Absents excusés :

MM. WAHL Bertrand, SCHNEIDER Joseph, LOM Michel et KASTNER Daniel.
Mme. HAAS Sylvie.

Mme. WENDLING Anne-Marie qui a donné procuration à Mme. MATTER Isabelle.

Le quorum est atteint pour délibérer

-O-O-

7. ADMISSION EN NON VALEUR

Vu l'état présenté par la Trésorerie de Wissembourg comportant la liste des titres de recettes devenus irrécouvrables – Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères pour un montant total de 12 428,45 Euros.

- Liste N° 1662250512 pour les exercices de 2006 à 2013

Vu les crédits prévus à l'article 6541 – Créances admises en non-valeur, soit 10.000,00 €,

Vu le montant perçu au titre de des excédents non réclamés à la Trésorerie de Wissembourg, soit un montant de 6.872,08 €

LE CONSEIL

après avoir entendu l'exposé du Président

DECIDE à l'unanimité

- D'admettre en non-valeur pour un montant total de 12.428,45 € les produits désignés selon l'état ci-joint,
- De voter les crédits comme suit, décision modificative (DM) N° 2 :

Envoyé en préfecture le 02/11/2015

Reçu en préfecture le 02/11/2015

Affiché le



ID : 067-246700926-20151026-C_OCT_2015_53-DE

Compte	N° de compte	Intitulé de compte	Situation ancienne	Modification	Situation nouvelle
Dépense de fonctionnement	6541	Créances admises en non-valeur	10 000 €	6.800 €	16.800 €
Recette de fonctionnement	7718	Autres produits exceptionnels sur opération de gestion	0 €	6.800 €	6.800 €

- d'autoriser le Président à signer tous les documents à intervenir

Pour extrait conforme :
Wissembourg, le 27 octobre 2015

Le Président
S. STRAPPAZON



28700 –CC PAYS WISSEMBOURG CCPW –

Pièces irrécouvrables des collectivités et établissements locaux

Arrêtées à la date du 14/08/2015

Numéro de la liste : 1662250512

Le comptable public soussigné expose qu'il n'a pu procéder au recouvrement des pièces portées sur l'état ci-après, en raison des motifs énoncés.

II demande, en conséquence, l'admission en non-valeurs de ces pièces pour le montant total de :

12 721,45 (s)

Édition du 14/08/2015

Page 1

**MINISTÈRE DES FINANCES
ET DES COMPTES PUBLICS**

28700 -CC PAYS WISSENBURG CCPW -

Synthèse de la présentation en non-valeur

Arrêtées à la date du : 14/08/2015

Numéro de la liste: 1662250512 - 81

Catégories et natures juridiques de débiteurs	Nature juridique du débiteur	Pièces présentées pour un montant de :
	Personne physique – Inconnue	8 418,91
	Personne physique – Particulier	3 876,54
	Personne morale de droit privé – Société	426,00
Catégories de produits	divers	
	redevance OM	6 258,61
Motifs de présentation	Personne disparue	304,00
	Combinaison infructueuse d'actes	12 417,45
Tranches de montant	Inférieur strictement à 100	
	Supérieur ou égal à 100 et inférieur strictement à 1000	1 522,40
	Supérieur ou égal à 1000 et inférieur strictement à 5000	11 199,05
	Supérieur ou égal à 5000	0,00
Exercice de P.E.C	2013	0,00
	2012	102,00
	2011	102,00
	2010	102,00
	2009	102,00
	2008	102,00
	2007	102,00
	2006	102,00
		102,00
		102,00

Envoyé en préfecture le 02/11/2015

Reçu en préfecture le 02/11/2015

Affilié : 33,33
 33,33,00,28
 ID : 672460026-20151026-C_OCT_2015_53-DE

28700 - CC PAYS WISSEMBOURG CCPW -

Pièces irrécouvrables des collectivités et établissements locaux

Arrêtées à la date du : 14/08/2015

Numéro de la liste : 1662250512

Nature juridique	Exercice pièce	Référence de la pièce	N° ordre	Imputation budgétaire de la pièce	Code service	Nom du redevable	Objet pièce	Etab. géo	Montant restant à recouvrer	Motif de la présentation	Obs
Particulie	2006	T-357	1	5898--		LECLERC ALINE	300		160,00	Combinaison infructueuse d actes	
Inconnue	2006	T-464	1	5898--		MERCIER BENJAMIN	300		105,00	Combinaison infructueuse d actes	
Inconnue	2006	T-900067000740	1	5899--		SCHUTY RENATE	300		80,00	Combinaison infructueuse d actes	
Particulie	2006	T-900098003469	1	5899--		WERNER HELMUTH	300		194,00	Combinaison infructueuse d actes	
Particulie	2006	T-900117004578	1	5899--		DJEBLI MOHAMED	300		225,00	Combinaison infructueuse d actes	
Inconnue	2006	T-900117007341	1	5899--		URIOT PHILIPPE	300		75,00	Combinaison infructueuse d actes	
Inconnue	2006	T-900120007728	1	5899--		RASOMANANJARA DAFINI	300		150,00	Combinaison infructueuse d actes	
Inconnue	2006	T-900120007806	1	5899--		SNACK ROMA	300		139,28	Combinaison infructueuse d actes	
Inconnue	2006	T-900120007971	1	5899--		SONEBO SARL	300		500,00	Combinaison infructueuse d actes	
Inconnue	2006	T-900275000013	1	5899--		ROEHM GEORGES	300		325,00	Combinaison infructueuse d actes	
Particulie	2006	T-900275000113	1	5899--		DEMIR HALIL	300		35,00	Combinaison infructueuse d actes	
Particulie	2007	T-900075001290	1	5899--		HERGERT NORBERT	300		280,00	Combinaison infructueuse d actes	
Inconnue	2007	T-900156007404	1	5899--		VETIKADO	300		156,00	Combinaison infructueuse d actes	
Particulie	2008	T-900004003930	1	70611-8-		BUSALB FRANCK	300		60,50	Combinaison infructueuse d actes	
Particulie	2008	T-900004003954	1	70611-8-		CHADHA RAJEV	300		348,50	Combinaison infructueuse d actes	
Particulie	2008	T-900004004039	1	70611-8-		DEMIR HALIL	300		259,50	Combinaison infructueuse d actes	
Inconnue	2008	T-900004004121	1	70611-8-		EL HATTAB MOCKERS	300		171,50	Combinaison infructueuse d actes	
Inconnue	2008	T-900004004401	1	70611-8-		HAKE REINER	300		112,50	Combinaison infructueuse d actes	
Particulie	2008	T-900004004541	1	70611-8-		HOFFMANN RUZA	300		171,50	Combinaison infructueuse d actes	
Particulie	2008	T-900004004761	1	70611-8-		KREBS HANKO	300		112,50	Combinaison infructueuse d actes	
Particulie	2008	T-900004004781	1	70611-8-		KUNEGEL BEATRICE	300		112,50	Combinaison infructueuse d actes	
Inconnue	2008	T-900004004962	1	70611-8-		MERCIER BENJAMIN	300		18,75	Combinaison infructueuse d actes	

Envoyé en préfecture le 02/11/2015

Reçu en préfecture le 02/11/2015

Affiché le

ID : 067-246700926-20151026-C_OCT_2015_53-DE

28700 - CC PAYS WISSEMBOURG CCPW -

Pièces irrécouvrables des collectivités et établissements locaux

Arrêtées à la date du : 14/08/2015

Numéro de la liste : 1662250512

Nature juridique	Exercice pièce	Référence de la pièce	N° ordre	Imputation budgétaire de la pièce	Code service	Nom du redevable	Objet pièce	Etab. géo	Montant restant à recouvrer	Motif de la présentation	Obs
Particulie	2008	T-900004005014	1	70611-8-		MINGE GUNTHER	300		171,50	Combinaison infructueuse d actes	
Inconnue	2008	T-900004005600	1	70611-8-		PIETSCHMANN SABINE	300		112,50	Combinaison infructueuse d actes	
Inconnue	2008	T-900004005875	1	70611-8-		SCHONBERG VOIGT	300		171,50	Combinaison infructueuse d actes	
Inconnue	2008	T-900004006142	1	70611-8-		VON STAAL WOLFRAM	300		112,50	Combinaison infructueuse d actes	
Inconnue	2008	T-900004006240	1	70611-8-		WILTZ CHARLES	300		175,00	Combinaison infructueuse d actes	
Inconnue	2008	T-900012009165	1	70611-8-		SCHMITT PAUL	300		85,50	Combinaison infructueuse d actes	
Inconnue	2008	T-900013009312	1	70611-8-		GUSCHING MARC	300		294,58	Combinaison infructueuse d actes	
Inconnue	2008	T-900013009520	1	70611-8-		RITTERSHOFFER HEINTZ	300		85,50	Combinaison infructueuse d actes	
Particulie	2008	T-900013009625	1	70611-8-		WERNER HELMUTH	300		207,50	Combinaison infructueuse d actes	
Inconnue	2008	T-900015009871	1	70611-8-		BITNER ADRIEN	300		85,50	Combinaison infructueuse d actes	
Inconnue	2008	T-900015009877	1	70611-8-		BORNEMAN CHRISTINE	300		207,50	Combinaison infructueuse d actes	
Inconnue	2008	T-900015010075	1	70611-8-		KROPP WOLFGANG	300		146,50	Combinaison infructueuse d actes	
Société	2008	T-900019010861	1	70611-8-		PIZZERIA LA STORIA	300		426,00	Combinaison infructueuse d actes	
Inconnue	2008	T-900019010915	1	70611-8-		SERVIN SARL	300		85,00	Combinaison infructueuse d actes	
Particulie	2009	R-13-167	1	70611-8-		HOFMEISTER KURT	11		268,50	Combinaison infructueuse d actes	
Particulie	2009	R-13-283	1	70611-8-		OBERNESSE ANNE MARIE	11		85,35	Combinaison infructueuse d actes	
Inconnue	2009	R-13-317	1	70611-8-		RITTERSHOFFER HEINTZ	11		85,50	Combinaison infructueuse d actes	
Particulie	2009	R-14-108	1	70611-8-		PIOTROWSKI ADAM	11		103,19	Combinaison infructueuse d actes	
Inconnue	2009	R-14-165	1	70611-8-		ZANDER EDOUARD	11		85,50	Combinaison infructueuse d actes	
Inconnue	2009	R-19-127	1	70611-8-		EURO FREINS/ERTURK OM	11		96,00	Combinaison infructueuse d actes	
Inconnue	2009	R-19-155	1	70611-8-		KAYA MERAL PIZZERIA W	11		426,00	Combinaison infructueuse d actes	
Inconnue	2009	R-19-214	1	70611-8-		PIZZERIA LA STORIA	11		426,00	Combinaison infructueuse d actes	

Envoyé en préfecture le 02/11/2015

Reçu en préfecture le 02/11/2015

Affiché le

ID : 067-246700926-20151026-C_OCT_2015_53-DE

Reçu en préfecture

MINISTÈRE DES FINANCES
ET DES COMPTES PUBLICS

Edition du 14/08/2015

28700 - CC PAYS WISSEMBOURG CCPW -

Pièces irrécouvrables des collectivités et établissements locaux

Arrêtées à la date du : 14/08/2015

Numéro de la liste : 1662250512

Nature juridique	Exercice pièce	Référence de la pièce	N° ordre	Imputation budgétaire de la pièce	C'ode service	Nom du redevable	Objet pièce	Etab. géo	Montant restant à recouvrer	Motif de la présentation	Obs
Inconnue	2009	R-19-267	1	70611-8-		SARL SERVIN .	11		85,00	Combinaison infructueuse d actes	
Inconnue	2009	R-19-40	1	70611-8-		BOUTIQUE OXYMEN Ng	11		160,00	Combinaison infructueuse d actes	
Inconnue	2009	R-2-1091	1	70611-8-		KLAUS DIETER ARNOLD B	11		112,50	Combinaison infructueuse d actes	
Particulie	2009	R-2-1240	1	70611-8-		LECLERC ALINE .	11		171,50	Combinaison infructueuse d actes	
Inconnue	2009	R-2-1437	1	70611-8-		MULLER CHRISTIAN .	11		289,50	Combinaison infructueuse d actes	
Inconnue	2009	R-2-1992	1	70611-8-		PIETSMANN SABINE .	11		112,50	Combinaison infructueuse d actes	
Inconnue	2009	R-2-2143	1	70611-8-		RUF JURGEN .	11		112,50	Combinaison infructueuse d actes	
Inconnue	2009	R-2-2159	1	70611-8-		SARITAS BAYRAM .	11		112,50	Combinaison infructueuse d actes	
Inconnue	2009	R-2-2232	1	70611-8-		SCHMITT HAGEN .	11		112,50	Combinaison infructueuse d actes	
Inconnue	2009	R-2-2254	1	70611-8-		SCHNEIDER MARTINE .	11		112,50	Combinaison infructueuse d actes	
Inconnue	2009	R-2-2278	1	70611-8-		SCHUETZ MATTHIAS .	11		112,50	Combinaison infructueuse d actes	
Inconnue	2009	R-2-229	1	70611-8-		BOHM RONALD .	11		112,50	Combinaison infructueuse d actes	
Inconnue	2009	R-2-2450	1	70611-8-		TROMMLE VOLKER .	11		112,50	Combinaison infructueuse d actes	
Inconnue	2009	R-2-2571	1	70611-8-		WEISS HANS .	11		112,50	Combinaison infructueuse d actes	
Inconnue	2009	R-2-2619	1	70611-8-		WILT2 CHARLES .	11		175,00	Combinaison infructueuse d actes	
Inconnue	2009	R-2-2674	1	70611-8-		ZIEGLER REINER .	11		112,50	Combinaison infructueuse d actes	
Particulie	2009	R-2-333	1	70611-8-		BUSALB FRANCK .	11		112,50	Combinaison infructueuse d actes	
Inconnue	2009	R-2-36	1	70611-8-		ANTHON ROLAND .	11		112,50	Combinaison infructueuse d actes	
Particulie	2009	R-2-445	1	70611-8-		DEMIR HALIL .	11		259,50	Combinaison infructueuse d actes	
Inconnue	2009	R-2-557	1	70611-8-		PAUK PETER .	11		112,50	Combinaison infructueuse d actes	
Inconnue	2009	R-2-685	1	70611-8-		GENY ALVINA .	11		34,30	Combinaison infructueuse d actes	
Inconnue	2009	R-2-776	1	70611-8-		GUERRA BANJAMIN .	11		112,50	Combinaison infructueuse d actes	

Envoyé en préfecture le 02/11/2015

Reçu en préfecture le 02/11/2015

Affiché le

ID : 067-246700926-20151026-C_OCT_2015_53-DE

28700 - CC PAYS WISSEMBOURG CCPW -

Pièces irrécouvrables des collectivités et établissements locaux

Arrêtées à la date du : 14/08/2015

Numéro de la liste : 1662250512

Nature juridique	Exercice pièce	Référence de la pièce	N° ordre	Imputation budgétaire de la pièce	Code service	Nom du redevable	Objet pièce	Etab. gco	Montant restant à recouvrer	Motif de la présentation	Obs
Inconnue	2009	R-2-934	1	70611-8-		HOCHT SIEGFRIED	11		171,50	Combinaison infructueuse d actes	
Particulie	2009	R-2-970	1	70611-8-		HUBSCH NORBERT	11		171,50	Combinaison infructueuse d actes	
Inconnue	2009	R-5-206	1	70611-8-		TRIBO DANIEL	11		85,50	Combinaison infructueuse d actes	
Inconnue	2009	R-5-44	1	70611-8-		FRUNZUC ROMICA	11		268,50	Combinaison infructueuse d actes	
Particulie	2009	R-6-214	1	70611-8-		HIRTH HELMUT	11		268,50	Combinaison infructueuse d actes	
Inconnue	2009	R-6-273	1	70611-8-		KROPP WOLFGANG MICHAEL	11		146,50	Combinaison infructueuse d actes	
Inconnue	2009	R-6-55	1	70611-8-		BITTNER ADRIEN	11		85,50	Combinaison infructueuse d actes	
Inconnue	2009	R-6-98	1	70611-8-		CLAUDON CLAIRE	11		85,50	Combinaison infructueuse d actes	
Inconnue	2009	R-8-85	1	70611-8-		NITSCH MISSLAU	11		85,50	Combinaison infructueuse d actes	
Inconnue	2009	R-9-131	1	70611-8-		SIBERT SANDRA	11		207,50	Combinaison infructueuse d actes	
Inconnue	2009	T-244	1	70611-812-		HOFFMANN GERHARD NC	11		146,50	Combinaison infructueuse d actes	
Particulie	2010	R-12-417	1	70611-812-		WERNER HELMUTH	11		98,00	Combinaison infructueuse d actes	
Inconnue	2011	T-239	1	70611-812-		NEUKUM ALFRED NC	300		100,00	Personne disparue	
Inconnue	2012	R-3-1490	1	70611-812-		NEUKUM ALFRED NC	11		102,00	Personne disparue	
Inconnue	2013	R-5-1505	1	70611-812-		NEUKUM ALFRED	11		102,00	Personne disparue	
						TOTAL			12 721,45		

Envoyé en préfecture le 02/11/2015
Reçu en préfecture le 02/11/2015
Affiché le
ID : 067-246700926-20151026-C_OCT_2015_53-DE

A WISSEMBOURG CEDEX, Le 14/08/2015

Le Comptable Public

BALLIER Stéphane



MINISTÈRE DES FINANCES
ET DES COMPTES PUBLICS

Edition du 14/08/2015

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU BAS-RHIN

COMMUNAUTE DE COMMUNES
DU PAYS DE WISSEMBOURG

**Extrait du procès-verbal
des délibérations du
Conseil de Communauté**

Séance du : 26 octobre 2015

Lieu de la séance : foyer communal à CLIMBACH

Date de la convocation : 13 octobre 2015

Membres présents :

MM. STRAPPAZON Serge, BALL Christophe, Mme. KOCHERT Stéphanie, KOEPF Pierre, WERLY Georges, Mme. HEIBY Sylvie, FREY Richard, ARNOLD Robert, RICHERT René, Mme. PHILIPPS Astride, Mme. CONUECAR Brigitte, Mme. SCHMITT Chantal, Mme. TETE Catherine, ROHMER François, BURGER Georges, GLIECH Christian, Mme. FEYEREISEN-HAINE Evelyne, HUCK Jean-Claude, Mme. MATTER Isabelle, KOCHERT Jacky, Mme. SCHWEINBERG Nadine, FISCHER Etienne, KELLER Martial, Mme. WENNER Sylvie, TYBURN Jean-Max, Mme. DAMBACHER Sandra et PFEFFER Jean-Louis.

Absents excusés :

MM. WAHL Bertrand, SCHNEIDER Joseph, LOM Michel et KASTNER Daniel.
Mme. HAAS Sylvie.
Mme. WENDLING Anne-Marie qui a donné procuration à Mme. MATTER Isabelle.

Le quorum est atteint pour délibérer

-O-O-

9. EXPROPRIATION EN ZAE EST

En complément de la délibération du Conseil de Communauté du 10 octobre 2011.

Vu la procédure d'expropriation menée à son terme portant sur la parcelle cadastrée : section 007-G, lieudit « Auf dem Trimich » parcelle numéro 1519/534 de 87 ares.

Vu notamment le jugement du 26 juin 2015 en fixation des indemnités.

**LE CONSEIL
après avoir entendu l'exposé du Président
DECIDE à l'unanimité**

Sur la base de la valeur vénale déterminée par le Service des Domaines selon Avis SEI 2014/544/V0171 du 8 avril 2014 et « annexe DUP » du 19 juin 2014 :

- de consigner, auprès de la caisse des dépôts et consignations les indemnités suivantes : indemnité principale d'un montant de 43 500 € (soit 87 ares * 500 €) et indemnité de remploi de 5 350 €, soit 48 850 € au total, au profit de la Direction Régionale des Finances Publiques (France Domaine Bas-Rhin) sise 4 place de la République à STRASBOURG (67070) en sa qualité d'administrateur des biens placés sous séquestre,

Envoyé en préfecture le 02/11/2015

Reçu en préfecture le 02/11/2015

Affiché le

Reçu en préfecture

ID : 067-246700926-20151026-C_OCT_2015_54-DE

- de verser l'indemnité d'éviction des exploitants agricoles d'un montant de 2 740.50 € au profit de Monsieur Lucien HECKEL, domicilié 68 rue principale à RIEDSELTZ (67160) en sa qualité de fermier, détaillé comme suit :
 - 2 270.70 € au titre des pertes de revenus d'exploitation (soit 87 ares * 26.10 €)
 - 469.80 € au titre des prés naturels (soit 87 ares * 5.40 €).

Les crédits sont inscrits au Budget ZAE EST

- D'autoriser le Président à signer tout document nécessaire

Pour extrait conforme :
Wissembourg, le 27 octobre 2015
Le Président
S. STRAPPAZON



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU BAS-RHIN

COMMUNAUTE DE COMMUNES
DU PAYS DE WISSEMBOURG

**Extrait du procès-verbal
des délibérations du
Conseil de Communauté**

Séance du : 26 octobre 2015

Lieu de la séance : foyer communal à CLIMBACH

Date de la convocation : 13 octobre 2015

Membres présents :

MM. STRAPPAZON Serge, BALL Christophe, Mme. KOCHERT Stéphanie, KOEPF Pierre, WERLY Georges, Mme. HEIBY Sylvie, FREY Richard, ARNOLD Robert, RICHERT René, Mme. PHILIPPS Astride, Mme. CONUECAR Brigitte, Mme. SCHMITT Chantal, Mme. TETE Catherine, ROHMER François, BURGER Georges, GLIECH Christian, Mme. FEYEREISEN-HAINE Evelyne, HUCK Jean-Claude, Mme. MATTER Isabelle, KOCHERT Jacky, Mme. SCHWEINBERG Nadine, FISCHER Etienne, KELLER Martial, Mme. WENNER Sylvie, TYBURN Jean-Max, Mme. DAMBACHER Sandra et PFEFFER Jean-Louis.

Absents excusés :

MM. WAHL Bertrand, SCHNEIDER Joseph, LOM Michel et KASTNER Daniel.
Mme. HAAS Sylvie.
Mme. WENDLING Anne-Marie qui a donné procuration à Mme. MATTER Isabelle.

Le quorum est atteint pour délibérer

-O-O-

10. RAPPORT D'ACTIVITES 2014

**LE CONSEIL
après avoir entendu l'exposé du Président
DECIDE à l'unanimité**

- D'approuver le rapport d'activités pour l'année 2014.

Pour extrait conforme :
Wissembourg, le 27 octobre 2015
Le Président
S. STRAPPAZON



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU BAS-RHIN

COMMUNAUTE DE COMMUNES
DU PAYS DE WISSEMBOURG

**Extrait du procès-verbal
des délibérations du
Conseil de Communauté**

Séance du : 26 octobre 2015

Lieu de la séance : foyer communal à CLIMBACH

Date de la convocation : 13 octobre 2015

Membres présents :

MM. STRAPPAZON Serge, BALL Christophe, Mme. KOCHERT Stéphanie, KOEPF Pierre, WERLY Georges, Mme. HEIBY Sylvie, FREY Richard, ARNOLD Robert, RICHERT René, Mme. PHILIPPS Astride, Mme. CONUECAR Brigitte, Mme. SCHMITT Chantal, Mme. TETE Catherine, ROHMER François, BURGER Georges, GLIECH Christian, Mme. FEYEREISEN-HAINE Evelyne, HUCK Jean-Claude, Mme. MATTER Isabelle, KOCHERT Jacky, Mme. SCHWEINBERG Nadine, FISCHER Etienne, KELLER Martial, Mme. WENNER Sylvie, TYBURN Jean-Max, Mme. DAMBACHER Sandra et PFEFFER Jean-Louis.

Absents excusés :

MM. WAHL Bertrand, SCHNEIDER Joseph, LOM Michel et KASTNER Daniel.
Mme. HAAS Sylvie.

Mme. WENDLING Anne-Marie qui a donné procuration à Mme. MATTER Isabelle.

Le quorum est atteint pour délibérer

-O-O-

11. DEMANDES DE SUBVENTION

**RAVALEMENT DE FACADES DES IMMEUBLES DE PLUS DE 20 ANS – TRAVAUX
D'ENTRETIEN DES IMMEUBLES CONSTRUITS AVANT 1900**

Vu les statuts de la Communauté de Communes,
Vu la délibération du Conseil de Communauté en date du 20 juin 2000 fixant les modalités d'attribution de subvention pour le ravalement des façades des bâtiments de plus de 20 ans,
Vu la délibération du Conseil de Communauté en date du 22 juin 2000, fixant les modalités d'attribution de subvention pour l'entretien et la restauration des bâtiments construits avant 1900 et des immeubles remarquables en mauvais état technique.
Vu la délibération du Conseil de Communauté en date du 14 septembre 2000 apportant un complément d'information aux délibérations du 22 juin 2000,
Vu la délibération du Conseil de Communauté en date du 18 juin 2001 fixant les modalités d'attribution des subventions concernant les travaux en régie,
Vu la délibération du Bureau en date du 21 janvier 2002 concernant la conversion des tarifs en euros,
Vue le dossier de subvention et les pièces justificatives présentés par les intéressés,

Considérant la vérification de la conformité des travaux,
Considérant les fiches de calcul établies pour chaque dossier

Envoyé en préfecture le 02/11/2015

Reçu en préfecture le 02/11/2015

Affiché le

Recevoir
le 02/11/2015

ID : 067-246700926-20151026-C_OCT_2015_56-DE

LE CONSEIL

après avoir entendu l'exposé du Président

DECIDE à l'unanimité :

- d'attribuer les subventions suivantes selon le tableau ci-joint,
- les crédits sont disponibles au BP 2014, les subventions sont payables en une seule fois,
- d'autoriser le Président à signer tout document à intervenir.

Pour extrait conforme :
Wissembourg, le 27 octobre 2015
Le Président
S. STRAPPAZON



A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'S' followed by a horizontal line and a small 'h'.

Montant avant 1900 :
Montant après 1900 :

11 259,29 €
5 438,90 €

CONSEIL du 26 octobre 2015

Montant total subventions =

16 698,19 €

N° dossier	Nom	Adresse du propriétaire	Commune	Montant des travaux	Type de travaux effectués	Montant de la subvention à verser
CONSTRUCTION D'AVANT 1900						
15/001/R	ZOOG Jean-Philippe	1 Quai des frères	WISSEMBOURG	56 188,00 €	toiture	1 922,00 €
15/002/R	KOWALIK Bartosz	9 rue du Collège	WISSEMBOURG	14 080,00 €	crépis	576,60 €
14/010/R	LUGENBUHL Frédéric	17 rue du Maire Rupp	STEINSELTZ	15 722,52 €	peinture	828,00 €
13/007/R	MOTZ Daniel	6 rue Saint Paul	HUNSPACH	49 667,23 €	peinture, fenêtres, volets	2 197,48 €
14/012/R	PFISTER Laurent	67 rue de la Vallée	WISSEMBOURG	12 669,87 €	crépis et fenêtres	393,94 €
15/005/R	SCHMITT Audrey	2 rue des carnes	WISSEMBOURG	21 322,40 €	crépis et peinture	2 314,20 €
13/028/R	SCI UZUN	23 rue Bannacker	WISSEMBOURG	20 817,00 €	peinture et toiture en régie	3 027,07 €
SOUS-TOTAL :						11 259,29 €
CONSTRUCTIONS D'APRES 1900 ET DE PLUS DE 20 ANS D'AGE						
15/016/F	OERTHER Luc	7D rue du château adresse du bâtiment : 30 rue des violettes -	HERRLISHEIM	18 735,74 €	peinture	468,10 €
15/017/F	HEILER Francis	41 rue de la Vallée	WEILER	18 227,00 €	peinture	468,10 €

Envoyé en préfecture le 02/11/2015

Reçu en préfecture le 02/11/2015

Affiché le



ID : 067-246700926-20151026-C_OCT_2015_56-DE

N° dossier	Nom	Adresse du propriétaire	Commune	Montant des travaux	Type de travaux effectués	Montant de la subvention à verser
15/018/F	BOULAARES Moncef	1 rue des Carmes	WISSEMBOURG	8 250,00 €	peinture	471,20 €
15/019/F	CATHELIN Christian	15 rue du Dc Schweitzer	WISSEMBOURG	14 883,00 €	peinture	775,00 €
15/007/F	BENOIST Annie	21 rue du camp	DRACHENBRONN	10 000,00 €	peinture	372,00 €
15/010/F	JACQUES Armand	265 rue principale	SCHLEITHAL	11 028,60 €	peinture	443,30 €
15/003/F	BOUDGOUST Rémy	7 rue des prés	SCHLEITHAL	8 801,10 €	peinture	604,50 €
15/002/F	MUCKENSTURM Armand	65 rue des forgerons	SEEBACH	9 887,54 €	peinture	596,70 €
15/008/F	HUMMEL Christophe	24 rue principale	BREMMELBACH	17 935,00 €	crépis	517,70 €
15/006/F	JACKY Frédéric	25 rue Kappen	CLEEBOURG	12 970,00 €	peinture	722,30 €
SOUS-TOTAL :						5 438,90 €

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU BAS-RHIN

COMMUNAUTE DE COMMUNES
DU PAYS DE WISSEMBOURG

**Extrait du procès-verbal
des délibérations du
Conseil de Communauté**

Séance du : 26 octobre 2015

Lieu de la séance : foyer communal à CLIMBACH

Date de la convocation : 13 octobre 2015

Membres présents :

MM. STRAPPAZON Serge, BALL Christophe, Mme. KOCHERT Stéphanie, KOEPF Pierre, WERLY Georges, Mme. HEIBY Sylvie, FREY Richard, ARNOLD Robert, RICHERT René, Mme. PHILIPPS Astride, Mme. CONUECAR Brigitte, Mme. SCHMITT Chantal, Mme. TETE Catherine, ROHMER François, BURGER Georges, GLIECH Christian, Mme. FEYEREISEN-HAINE Evelyne, HUCK Jean-Claude, Mme. MATTER Isabelle, KOCHERT Jacky, Mme. SCHWEINBERG Nadine, FISCHER Etienne, KELLER Martial, Mme. WENNER Sylvie, TYBURN Jean-Max, Mme. DAMBACHER Sandra et PFEFFER Jean-Louis.

Absents excusés :

MM. WAHL Bertrand, SCHNEIDER Joseph, LOM Michel et KASTNER Daniel.
Mme. HAAS Sylvie.
Mme. WENDLING Anne-Marie qui a donné procuration à Mme. MATTER Isabelle.

Le quorum est atteint pour délibérer

-o-o-

13. QUESTIONS CONCERNANT LE PERSONNEL

Contrat d'assurance groupe – risques statutaires

Vu la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 26 ;

Vu le Décret n° 86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 (alinéa 2) de la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les Centres de Gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux ;

Le Président expose :

- La nécessité pour la Communauté de Communes du Pays de Wissembourg de pouvoir souscrire un ou plusieurs contrats d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant la protection sociale de ses agents (maladie, maternité, accident du travail, décès) ;
- Le Centre de gestion peut souscrire un tel contrat pour son compte, en mutualisant les risques pour l'ensemble des collectivités et établissements publics adhérent, et ce dans le cadre de ses missions fixées par l'article 26 de la loi du 26 janvier 1984 ;
- Pour équilibrer le financement de cette mission le Centre de Gestion demandera aux collectivités adhérentes le versement d'une contribution « assurance statutaire » de 3% du montant de la cotisation acquittée ;
- Considérant le mandat donné au Centre de Gestion afin de consulter le marché d'assurance statutaire pour le compte de la Collectivité ;

- Considérant qu'à l'issue de la consultation engagée par le Centre de Gestion pour le contrat groupe d'assurance statutaire 2016-2019 celui-ci a retenu l'assureur AXA et les courtiers Yvelin-Collecteam et propose les conditions suivantes :

- Agents immatriculés à la CNRACL
Taux : 4,56 %
Franchise : 15 jours par arrêt en maladie ordinaire
- Agents non immatriculés à la CNRACL
(pour les agents effectuant plus ou moins 200h/trimestre)
Taux : 1,27 %
Franchise : 15 jours par arrêt en maladie ordinaire

✓ *Contrat en capitalisation*

✓ *Prise d'effet du contrat : 1^{er} janvier 2016*

✓ *Durée du contrat : 4 ans*

Le CONSEIL

après avoir entendu l'exposé du Président

DECIDE à l'unanimité

- de prendre acte des résultats de la consultation du Centre de Gestion du Bas-Rhin pour le contrat groupe d'assurance statutaire 2016-2019,
- d'autoriser le Président à souscrire un avenant d'adhésion au contrat groupe d'assurance statutaire 2012-2015 **auprès de la Compagnie d'Assurance AXA et le Courtier YVELIN** selon les conditions suivantes :

- Agents immatriculés à la CNRACL
Taux : 4,56 %
Franchise : 15 jours par arrêt en maladie ordinaire
- Agents non immatriculés à la CNRACL
(pour les agents effectuant plus ou moins 200h/trimestre)
Taux : 1,27 %
Franchise : 15 jours par arrêt en maladie ordinaire

✓ *Contrat en capitalisation*

Le nouveau contrat d'assurance prendra effet à compter du 1^{er} janvier 2016 pour une durée de 4 ans.

Les conventions couvrent tout ou partie des risques suivants :

- agents affiliés à la C.N.R.A.C.L. : Décès, Accident du travail, Maladie ordinaire, Longue maladie / Longue durée, Maternité,
- agents non affiliés à la C.N.R.A.C.L. : Accident du travail, Maladie grave, Maternité, Maladie ordinaire.

Pour extrait conforme :
Wissembourg, le 27 octobre 2015

Le Président
STRAPPAZON



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU BAS-RHIN

COMMUNAUTE DE COMMUNES
DU PAYS DE WISSEMBOURG

**Extrait du procès-verbal
des délibérations du
Conseil de Communauté**

Séance du : 26 octobre 2015

Lieu de la séance : foyer communal à CLIMBACH

Date de la convocation : 13 octobre 2015

Membres présents :

MM. STRAPPAZON Serge, BALL Christophe, Mme. KOCHERT Stéphanie, KOEPF Pierre, WERLY Georges, Mme. HEIBY Sylvie, FREY Richard, ARNOLD Robert, RICHERT René, Mme. PHILIPPS Astride, Mme. CONUECAR Brigitte, Mme. SCHMITT Chantal, Mme. TETE Catherine, ROHMER François, BURGER Georges, GLIECH Christian, Mme. FEYEREISEN-HAINE Evelyne, HUCK Jean-Claude, Mme. MATTER Isabelle, KOCHERT Jacky, Mme. SCHWEINBERG Nadine, FISCHER Etienne, KELLER Martial, Mme. WENNER Sylvie, TYBURN Jean-Max, Mme. DAMBACHER Sandra et PFEFFER Jean-Louis.

Absents excusés :

MM. WAHL Bertrand, SCHNEIDER Joseph, LOM Michel et KASTNER Daniel.
Mme. HAAS Sylvie.
Mme. WENDLING Anne-Marie qui a donné procuration à Mme. MATTER Isabelle.

Le quorum est atteint pour délibérer

-O-O-

14. SIGNATURE D'UN AVENANT A LA CONVENTION AVEC LA REGION

Un profil d'acheteur mutualisé ALSACE MARCHES PUBLICS a été mis en œuvre par sept collectivités alsaciennes depuis le 1^{er} octobre 2012 (Région Alsace, Départements du Bas-Rhin et du Haut-Rhin, Ville et Communauté Urbaine de Strasbourg, Ville de Mulhouse et Mulhouse Alsace Agglomération),

La communauté de communes du pays de Wissembourg a adhéré à cette plate-forme à compter du 29 août 2013 jusqu'au 19 juillet 2015,

Afin de pouvoir continuer à utiliser cette plate-forme, la Région Alsace propose la signature d'un avenant jusqu'au 31/08/2016.

LE CONSEIL

**après avoir entendu l'exposé du Président
DECIDE à l'unanimité**

- D'autoriser le Président à signer l'avenant avec la Région Alsace et tous autres documents complémentaires,
- D'autoriser les futures reconductions tacites de cette convention (par voie d'avenant) si les conditions initiales restent inchangées (notamment la gratuité de l'utilisation).

Pour extrait conforme :
Wissembourg, le 27 octobre 2015
Le Président
S. STRAPPAZON



Envoyé en préfecture le 02/11/2015

Reçu en préfecture le 02/11/2015

Affiché le

ID : 067-246700926-20151026-C_OCT_2015_59-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU BAS-RHIN

COMMUNAUTE DE COMMUNES
DU PAYS DE WISSEMBOURG

**Extrait du procès-verbal
des délibérations du
Conseil de Communauté**

Séance du : 26 octobre 2015

Lieu de la séance : foyer communal à CLIMBACH

Date de la convocation : 13 octobre 2015

Membres présents :

MM. STRAPPAZON Serge, BALL Christophe, Mme. KOCHERT Stéphanie, KOEPF Pierre, WERLY Georges, Mme. HEIBY Sylvie, FREY Richard, ARNOLD Robert, RICHERT René, Mme. PHILIPPS Astride, Mme. CONUECAR Brigitte, Mme. SCHMITT Chantal, Mme. TETE Catherine, ROHMER François, BURGER Georges, GLIECH Christian, Mme. FEYEREISEN-HAINE Evelyne, HUCK Jean-Claude, Mme. MATTER Isabelle, KOCHERT Jacky, Mme. SCHWEINBERG Nadine, FISCHER Etienne, KELLER Martial, Mme. WENNER Sylvie, TYBURN Jean-Max, Mme. DAMBACHER Sandra et PFEFFER Jean-Louis.

Absents excusés :

MM. WAHL Bertrand, SCHNEIDER Joseph, LOM Michel et KASTNER Daniel.
Mme. HAAS Sylvie.
Mme. WENDLING Anne-Marie qui a donné procuration à Mme. MATTER Isabelle.

Le quorum est atteint pour délibérer

-0-0-

**15. RECONDUCTION DE LA CONVENTION AVEC L'AGENCE NATIONALE POUR LES
CHEQUES VACANCES (ANCV)**

VU la délibération du 22/09/2014 autorisant le Président à signer avec l'ANCV la convention concernant le programme « SENIORS EN VACANCES » 2015

VU le succès de ce dispositif auprès des seniors de notre territoire

LE CONSEIL

**après avoir entendu l'exposé du Président
DECIDE à l'unanimité**

D'autoriser le Président :

- A reconduire en 2016 l'opération SENIORS EN VACANCES et à signer avec l'ANCV la convention 2015-2016 ainsi que tout avenant afférent.
- A procéder au paiement des prestataires intervenants dans l'organisation du séjour (hébergement, transport et tous frais afférents),
- A refacturer le coût total du séjour aux participants, en fonction des dépenses réelles. Ce coût du séjour comprend les frais d'hébergement (déduction faite de l'aide de l'ANCV aux ayants-droit), les frais de transport et les frais annexes (assurance annulation, divers)

Pour extrait conforme :
Wissembourg, le 27 octobre 2015
Le Président
S. STRAPPAZON

